

Neuchâtel, le 22 mars 2023

Eclairage public réduit : un bilan très positif à Neuchâtel

Après avoir mis en application de manière accélérée son programme d'extinction de l'éclairage public en raison de la crise énergétique, la Ville de Neuchâtel poursuivra la démarche dans l'esprit de son rapport adopté il y a environ un an. Une mesure très favorable à la biodiversité et à la santé humaine, mais aussi pour le climat et une gestion plus durable des énergies. Désormais, les candélabres de l'ensemble de la commune s'éteignent de minuit à 5 heures, à l'exception du centre-ville et de certains axes piétonniers reliant les différents quartiers de la ville.

Il y a bientôt six mois, le Conseil d'Etat édictait un arrêté temporaire incitant les communes à éteindre leur éclairage public entre minuit et cinq heures du matin, afin de lutter contre une possible pénurie d'énergie. La Ville de Neuchâtel a alors accéléré la mise en application de sa nouvelle politique d'éclairage public. Définie dans un rapport adopté le 9 mai 2022, elle contient un plan d'action pour abaisser la pollution lumineuse et le gaspillage dus à l'éclairage nocturne, et intègre les expériences pionnières menées à Valangin, Chaumont et Corcelles-Cormondrèche.

Six mois plus tard, la capitale cantonale est globalement éteinte la nuit dans tous ses quartiers à l'exception du centre-ville : une contrainte liée aux activités nocturnes et à la sécurité. Des trames lumineuses ont été conservées sur certains axes, tandis que certains candélabres, non essentiels, très énergivores et néfastes pour la faune, ne sont plus du tout allumés, par exemple sur certains secteurs en bordure du lac. Dans le cas de Peseux, l'harmonisation du système d'éclairage a nécessité un important travail d'investigation et les extinctions nocturnes ont finalement été mises en œuvre depuis le 1^{er} mars.

Réduire la consommation de moitié

En termes de consommation d'énergie, l'objectif est ambitieux mais réaliste : réduire de moitié notre consommation énergétique public, en diminuant l'horaire d'allumage et en remplaçant les points lumineux par des systèmes économiques et intelligents. *« Neuchâtel avait déjà réduit sa consommation de moitié ces douze dernières années. Mais durant ces six derniers mois, les progrès ont été considérables, et nous*

tenons à poursuivre ces mesures vers plus de durabilité et d'exemplarité pour faire face aux défis climatiques et en termes de biodiversité », indique Mauro Moruzzi, conseiller communal en charge du développement durable.

Le statut des 6'598 points lumineux publics que compte la Ville a été répertorié sur une [carte évolutive](#) assorti d'un questionnaire d'évaluation en ligne qui confère à cette démarche un caractère souple et exploratoire, pouvant être corrigé au cas par cas.

En plus des mesures d'extinction, Viteos, prestataire de la Ville, poursuit la transition vers des sources lumineuses LED, moins gourmandes en énergie et moins invasives en contrôlant mieux le faisceau d'éclairage. Les secteurs routiers de l'avenue du 1^{er}-Mars et du quai Louis-Perrier sont concernés par cette mise à jour, qui promettent de nouvelles économies énergétiques et financières.

Protéger la faune nocturne

Mais l'autre objectif affiché de toutes ces mesures, sur le long terme, c'est la préservation de la biodiversité, notamment la faune nocturne, très sensible à la lumière. Dans les quartiers et notamment en lisière de forêt ou à proximité de la Step, où nichent des chauve-souris et volètent de nombreux insectes, la Ville affinera progressivement l'éclairage de sorte à limiter son empreinte nocturne.

« Nous travaillons avec des bureaux spécialisés pour affiner les mesures d'extinction afin de les adapter localement pour préserver et favoriser les espèces rares et menacées, précise Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement et au développement durable, par exemple pour préserver les espèces de chauve-souris protégées, la faune piscicole ou encore les petits mammifères nocturnes. L'objectif est de trouver le juste équilibre entre les besoins urbains et ceux la faune. »

→ La page du site de la Ville consacrée aux extinctions nocturnes :
www.neuchatelville.ch/pollution-lumineuse

NB : les photos jointes à ce communiqué ont été prises vendredi 17 mars entre 1h et 3h environ. Elles sont signées Bernard Python.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Mauro Moruzzi, conseiller communal en charge du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, 032 717 76 01

Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement et au développement durable, 032 717 76 75

